



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-026-2020-03

PUBLIÉ LE 24 MARS 2020

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

IDF-2020-03-24-001 - Arrêté n° 2020-24 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (5 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-03-24-001

Arrêté n° 2020-24

portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan  
RUDANT

Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



LE PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
PRÉFET DES YVELINES  
PRÉFET DE L'ESSONNE  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS  
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE  
PRÉFET DU VAL D'OISE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2020-24**  
portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT  
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, en qualité de préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 10 avril 2019 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 29 mai 2019, nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, en qualité de Préfet du Val d'Oise à compter du 17 juin 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'arrêté IDF-2020-02-03-005 du 3 février 2020, par lequel le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20/BC/007, par lequel le Préfet de Seine-et-Marne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 par lequel le Préfet des Yvelines, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-006 du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCI 2020-10 du 14 février 2020 par lequel le Préfet des Hauts-de-Seine, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0124 du 17 janvier 2020 par lequel le Préfet de la Seine-Saint-Denis, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/147 du 17 janvier 2020 par lequel le Préfet du Val-de-Marne, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-003 du 27 janvier 2020 par lequel le Préfet du Val d'Oise, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

### Arrête

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés à l'article 2 à effet de signer les décisions et actes administratifs relatifs aux demandes d'activité partielles, ci-dessous mentionnés :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Demandes d'activité partielle</b>	Attribution de l'allocation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 du CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 du CT

#### **Article 2** :

En complément des agents déjà habilités, la subdélégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous :

AIOANEI	Laurentiu
AMRANI	Amel
ASTIC	Sophie
BAREL	Dorothee
BENDIAB	Sidi
BENYAMINA	Keira
BERGUER	Sylvie
BEZY	Emmanuel
BLONDY	Pascale
BOUAKAZ	Naïma
CHABBERT	Isabelle

CHAPELLE-THEOLIER	Christelle
CHAUMETTE	François
COLLOBERT	François
DE MONREDON	Florence
DE PENARANDA	Alexandra
DEGENNE-SHORTEN	Laurence
DEMAY	Franck
DEVOUCOUX	Jean Philippe
DIDIER	Christine
DOUBLIER	Yves
DUPOUY	Alain
EL QADI	Nadia
EI-JERRARI	Asmaa
FIORANI	Philippe
FORT-VERNIERE	Brigitte
GAUDY	Stéphane
GRAILLOT	Anne
GREGO	Tony
GUENNEAU	Isabelle
GUILLO	Véronique
GUIOVANNA	Xavier
GUITTET	Florence
HOGREL	Soazig
KIM	Alexandra
KOUATI	Hedi
LACHAUD	Didier
LAFAYE	Astrid
LANGE	Renéla
LASMARRIGUES	Nathalie
LECHEVIN	Corinne
LEPERCHEY	Benjamin
LUIT	Jocelyne
MAOUCHE-TAVARES	Véronique
MARCOUX	Pascal
MARI	Bastien
MOREAU	Ludivine
OLLIVIER	Alain
PINCON	Celia
PONSOYE	Irene
QUENEDEY	Marion
RAHMOUD	Fatima
RENUCCI	Patricia
RODRIGUES FERNANDES	Fabio
ROUXEL	Corinne
ROUXEL	Stéphane
SAINT-MICHEL	Laurence
SEKKAI	Raïssa
TALAYA	Clémence
TRONY	Peggy
VEILLON	Benoit

**Article 3 :**

Une copie de cet arrêté de subdélégation sera adressée aux Préfets de départements.

**Article 4 :**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 24 mars 2020

Pour les Préfets de départements et par délégation,  
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Gaëtan RUDANT